

Publié le 21 décembre 2010

Hébergement : Les Sem au secours des saisonniers

La question du logement des travailleurs saisonniers est désormais prise en considération dans l'ensemble des stations de ski de l'hexagone. Sous l'impulsion de Sem, des logements dédiés leur sont proposés. Des initiatives bienvenues dans des communes où les loyers sont souvent bien au-dessus de leur budget.



Des saisonniers qui vivent en camping-car, dans un camion aménagé, ou à plusieurs dans un studio de 15 m² : nombre de communes tentent aujourd'hui de trouver une solution au problème de ces travailleurs, indispensables au bon fonctionnement d'une station de ski et qui peinent pourtant à trouver un logement décent à un prix abordable. Sous l'impulsion des collectivités locales, des Sem apportent des réponses, créant des logements spécifiques, à loyers modérés, pour les accueillir, comme [les Outaris](#) (Alpe d'Huez - Isère), [Chamonix Logement](#) (Chamonix - Haute-Savoie) et la [Sacoval](#) (Val d'Isère - Savoie).

« Un développement touristique durable passe par une amélioration des conditions de travail et de vie des saisonniers », commente Marc Bauer, maire de Val d'Isère et P-dg de la Sacoval, chargée de construire et gérer des logements à loyers modérés, capables de loger des travailleurs locaux et des saisonniers dans la station savoyarde. Pour la construction ou l'aménagement de logements de qualité, la Sem s'est appuyée, entre autre, sur l'accord interprofessionnel en faveur du logement des saisonniers, signé en Savoie en décembre 2002 et qui prévoit la participation du « 1 % logement ». Autre cadre utilisée : la convention Etat/UESL (l'Union d'Economie Sociale pour le Logement), signée

en 2004, pour la construction ou la réhabilitation de logements destinés aux saisonniers du tourisme qui prévoit la création de dispositifs visant à les accompagner durant la saison (maison des saisonniers...) et d'accroître le parc locatif privé destiné aux travailleurs saisonniers dans le respect des normes d'habitabilité et de confort.

En conjuguant financement public et privé, les sociétés d'économie mixte apportent une réponse originale au déficit en logements sociaux des stations de ski qui doivent faire face au problème de rentabilité d'appartements occupés seulement quelques mois par an. Un accord de la Sem Chamonix Logement avec des partenaires socio-professionnels, demandeurs d'hébergement pour leurs saisonniers, a ainsi permis, par exemple, l'acquisition d'un ancien centre de vacances dont la rénovation a fourni 56 logements conventionnés aux saisonniers. Les actionnaires privés détiennent un droit prioritaire de réservation et s'engagent, en contrepartie, à financer les 12 mois de location annuelle, même en cas d'inoccupation.